

Fiche d'évolution réglementaire n°21

Titre : intégration du
médicament homéopathique
unitaire

- Date d'application de la réglementation : **19/01/2004**
- *PLFSS 2004*
- Famille de Professionnels de Santé concernés : **pharmaciens**
- Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné : **1.31/1.40**
- Référentiel TLA concerné : **non**

contexte de l'évolution

-

détail de l'évolution

➤ **les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes :**

table 1 : table des codes prestations

Code prestation	Libellé du code prestation
MHU	Médicament homéopathique unitaire

➤ **les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes**

table2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

	libellé	Code prestation		
		MHU		
01	Médecine générale	X*		
02	Anesthésiologie-Réa. chir.			
03	Pathologie cardio-vasculaire			
04	Chirurgie générale			
05	Dermato Vénérologie			
06	Radiodiagnostic et imagerie			
07	Gynécologie Obstétrique			
08	Gastro-Entérologie et Hépatologie			
09	Médecine interne			
10	Neurochirurgie			

11	Oto-Rhino-Laryngologie			
12	Pédiatrie			
13	Pneumologie			
14	Rhumatologie			
15	Ophtalmologie			
16	Chirurgie Urologique			
17	Neuro Psychiatrie			
18	Stomatologie			
19	Dentiste, Chirurgien Dentiste			
21	Sage femme			
24	infirmier			
26	Masseur kinésithérapeute			
27	Pédicure			
28	Orthophoniste			
29	Orthoptiste			
30	Labo d'analyses médicales			
31	Rééducation Réadapt Fonc			
32	Neurologie			
33	Psychiatrie			
35	Néphrologie			
36	Dentiste spécialiste			
37	Anato.Cyto.Pathologie			
38	Directeur laboratoire médecin			
39	Laboratoire polyvalent			
40	Labo Anato Cyto Patho			
41	Chir Orthopédique traumato.			
42	Endocrinologie, métabolisme			
43	Chirurgie infantile			
44	Chirurgie maxillo-faciale			
45	Chir. Maxillo-faciale, stomato			
46	Chir. plast reconstructrice			
47	Chir thoracique et cardio-vas			
48	Chirurgie vasculaire			
49	Chir. viscérale et digestive			
50	Pharmacien	X		
51	Pharmacien mutualiste	X*		
70	Gynécologie médicale			
71	Hématologie			
72	Médecine nucléaire			
73	Oncologie médicale			
74	Oncologie radiothérapique			
75	Psychiatrie de l'enfant et ado.			
76	Radiothérapie			
77	Obstétrique			
78	Génétique médicale			

* ne concerne que la version 1.40

➤ **les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31 /1.40 sont les suivantes**

table3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

libellé	Code prestation	
	MHU	
Assuré	1	
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants	1	
Conjoint	1	
Conjoint divorcé	1	
Concubin	1	
Conjoint séparé	1	
Enfant	1	
Conjoint veuf	1	
Autre ayant-droits	1	

1=oui

➤ **les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes :**

table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts(nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé	Code prestation	
	MHU	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	O	
Nécessité d'une prescription	O	
Nécessité d'un coefficient	N	
Valeurs minimales et maximales du coefficient		
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement	N	
Compatibilité de l'acte avec une majoration de nuit, dimanche, férié	N	
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – AMPI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)	35%	
T.R. théorique CRPCEN	45%	

➤ **les modifications apportées à la table 6 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes**

table 6 : table des codes prestations nécessitent une entente préalable(cette obligation est fonction de la lettre clé, de la spécialité de l'exécutant et du coefficient de l'acte

Code prestation	Coefficient de l'acte	Spécialité de L'exécutant

➤ **les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes**

table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé	Code prestation	
	MHU	
Gratuit	1	
Dépassement exigence	0	
Déplacement non prescrit	0	
Entente directe	0	
Non remboursable	1	

**Préconisation
D'implémentation**

Ce code prestation est utilisé pour les codes CIP Homéopathiques des tranches « 000 000 à 199 999 » et « 850 000 à 899 999 » à prix unitaires variables dont le 5^{ème} et 6^{ème} caractère est « 00 ».

Ce code MHU peut être suivi d'un code CIP ou non

TEST DE FACTURATION PHARMACIENS

Test n° 1 Données en entrées	Code CIP	Code prestation* et	Montant facturé	Soins en rapport avec situa- tion exo.	Exo. TM Béné- ficiaire	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM	Part Obliga- toire	Part complémentai
<div style="border: 1px solid black; background-color: #cccccc; padding: 2px; text-align: center;">CPS 50 DUCOIN</div> <div style="border: 1px solid black; background-color: #cccccc; padding: 2px; text-align: center;">Carte 0102 Alexandr 02A</div> <p>N° prescripteur : 99100069 6 Date de prescription, date d'exécution, et date d'élaboration FSE : 15/01/2005 Nature d'assurance maladie</p> <p>Exemple au 15/01/05 MHU= 7,90€</p>	0075009	<div style="border: 1px solid black; background-color: #cccccc; padding: 2px; text-align: center;">libellé</div> <p>ARNICA MHU</p>	7,90 €	non	non	non	35% code 0	2,77€	

* Cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 2, table 1

Flux attendu (s) : FSE

RESULTAT ATTENDU DU TEST PART AMO

Accord : OUI

Motif du refus :

TEST DE FACTURATION PHARMACIENS

Test n° 2 Données en entrées	Code CIP	Code prestation* et	Montant facturé	Soins en rapport avec situa- tion exo.	Exo. TM Béné- ficiaire	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM	Part Obliga- toire	Part complémentai
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center;">CPS 50 DUCOIN</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center;">Carte 0102 Alexandr 02A</div> <p>N° prescripteur : 99100069 6 Date de prescription, date d'exécution, et date d'élaboration FSE : 16/01/2005 Nature d'assurance maladie</p> <p>Exemple au 16/01/05 MHU= 7,90€</p>		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px; text-align: center;">libellé</div> <p>ARNICA MHU</p>	7,90 €	non	non	non	35% code 0	2,77€	

* Cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 2, table 1

Flux attendu (s) : FSE

RESULTAT ATTENDU DU TEST PART AMO
<p>Accord : OUI</p>